

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Appels aux dons suite aux séismes de Turquie et Syrie

Séance du 20 mars 2023
Délibération n°DBC_2023_031A

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 16

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 2

Votants : 18

- dont « pour » : 18

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 20 mars 2023 à 10 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 13 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LA SALVETAT SUR AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés : Marie CASARES par Daniel VIDAL, Anne-Lise SAUTEREL par Max ALLIES

Suppléés :

Excusés : Evelyne BOUSQUET, Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Appels aux dons suite aux séismes de Turquie et Syrie

Face à la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie et faisant état de plus de 17 000 personnes qui ont perdu la vie, l'AMF exprime toute sa solidarité envers les populations touchées.

Elle soutient les actions humanitaires sur le terrain, et notamment les opérations de l'ONG française ACTED, dont elle est partenaire et qui est présente dans la région. Ces opérations visent à apporter une aide humanitaire d'urgence dans les deux pays, par la provision de repas chauds, d'eau et de kits d'abris d'urgence, et en Syrie par l'approvisionnement en eau et en électricité.

RF
Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/05/2023
081-200066553-20230320-DBC_2023_031A-DE

Pour la réhabilitation des collectivités ayant subi d'importants dégâts matériels, l'AMF s'associe aux opérations de Cités Unies France et la création d'un fonds de solidarité dédié.
Enfin, l'AMF tient à relayer l'ouverture du FACECO « Turquie – Syrie », le fonds de concours du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui permet aux collectivités territoriales françaises d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires.

Aussi, en complémentarité de l'aide internationale qui relève de la compétence de l'Etat, l'AMF invite les communes et intercommunalités qui le souhaitent à apporter une contribution à ces opérations et à participer à l'élan national de solidarité.

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire de contribuer au FACECO « Turquie – Syrie » en allouant une somme exceptionnelle de 1 000,00 €.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de contribuer au FACECO « Turquie – Syrie » en allouant une somme exceptionnelle de 1 000,00 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le **22 / 05 / 20 23**
et publié ou notifié
le **22 / 05 / 20 23**



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/05/2023 081-200066553-20230320-DBC_2023_031A-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Demande de subvention « Nages à travers les âges »

Séance du 20 mars 2023
Délibération n°DBC_2023_032A

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 16
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 2
Votants : 18
- dont « pour »: 18
- dont « contre »: 0
- dont abstention : 0

Le 20 mars 2023 à 10 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 13 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LA SALVETAT SUR AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés : Marie CASARES par Daniel VIDAL, Anne-Lise SAUTEREL par Max ALLIES

Suppléés :

Excusés : Evelyne BOUSQUET, Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Demande de subvention « Nages à travers les âges »

L'association « Nages à travers les âges », nouvelle sur le territoire a pour objectif la création de manifestations à caractère historique (toutes périodes de l'histoire confondues) se situant dans une volonté de promouvoir et améliorer le développement culturel dans la région.

Une première manifestation est prévue pour les 24 et 25 2023, en plein cœur de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, dans le village de Nages, avec à son programme : campement médiéval, déambulations, conférences sur l'histoire locale et sur le château de Nages, visites de la brasserie et de la tour du château, animations gratuites, un grand festin médiéval musical et une médiévale du goût.

RF
Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/05/2023
081-200066553-20230320-DBC_2023_032A-DE

Elle demande pour l'année 2023 une subvention d'un montant de 3000,00 €.

Après discussion, les membres du Bureau proposent d'attribuer une subvention de 1000 € à l'association « Nages à travers les âges » pour l'année 2023. L'association devra démontrer le caractère intercommunal de la manifestation.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

- d'attribuer une subvention de 1000,00 € à l'association « Nages à travers les âges »,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 22/05 / 2023
et publié ou notifié
le 22/05 / 2023



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/05/2023 081-200066553-20230320-DBC_2023_032A-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Demandes de fonds de Concours

Séance du 20 mars 2023
Délibération n°DBC_2023_030A

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 16
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 2
Votants : 18
- dont « pour » : 18
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 20 mars 2023 à 10 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 13 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LA SALVETAT SUR AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés : Marie CASARES par Daniel VIDAL, Anne-Lise SAUTEREL par Max ALLIES

Suppléés :

Excusés : Evelyne BOUSQUET, Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Demandes de fonds de Concours

Les dossiers de fonds de concours ci-dessous présentés par les communes de Fraïsse et Senaux sont complets, les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

Communes	Objet	Projet HT	Montant du FDC	Part commune	DETR	Département
FRAISSE	Robinets flotteurs	2 623,38 €	1 311,69 €	1 311,69 €		
SENAUX	Aménagement des abords du lavoir	3 205,00 €	1 602,50 €	1 602,50 €		
	Aménagement sorties d'égouts	6 556,00 €	3 278,00 €	3 278,00 €		
	Plateforme avec citerne à eau	28 959,00 €	4 343,85 €	5 791,80 €	7 239,75 €	11 583,60 €
Montant des FDC attribués			10 536,04 €			

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/05/2023 081-200066553-20230320-DBC_2023_030A-DE

Il est proposé au Bureau de valider ces plans de financement et d'attribuer les fonds de concours aux communes de Fraïsse et Senaux pour ces dossiers.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

- de valider les plans de financement définitifs tels qu'indiqués ci-dessus,
- d'attribuer les subventions au titre de fonds de concours aux communes de Fraïsse et Senaux pour ces dossiers,
- d'autoriser Monsieur le Président ou ses délégataires à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 22 / 05 / 20 23
et publié ou notifié
le 22 / 05 / 20 23



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/05/2023 081-200066553-20230320-DBC_2023_030A-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

**Délibération relative à Subvention à la FD CUMA du Tarn pour l'opération de collecte des
plastiques agricoles**

Séance du 20 mars 2023
Délibération n°DBC_2023_029A

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 16

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 2

Votants : 18

- dont « pour » : 18

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 20 mars 2023 à 10 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 13 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LA SALVETAT SUR AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés : Marie CASARES par Daniel VIDAL, Anne-Lise SAUTEREL par Max ALLIES

Suppléés :

Excusés : Evelyne BOUSQUET, Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Subvention à la FD CUMA du Tarn pour l'opération de collecte des plastiques agricoles

D'une initiative collective débutée en 2000, La Fédération Départementale des CUMA du Tarn organise la collecte des plastiques agricoles usagés du Tarn. Cette opération a pris une ampleur qui ne se dément pas et qui continue de faire des émules.

La FDCUMA se félicite de l'implication des responsables de sites, et du plus grand respect des consignes par les agriculteurs. La collecte de 2022 a permis d'envoyer 438 tonnes de plastiques, ficelles et filets dans un circuit de recyclage en constante évolution lui aussi.

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/05/2023 081-200066553-20230320-DBC_2023_029A-DE

Les soutiens - Adivalor, les collectivités territoriales (CC des Monts d'Alban et du Villefranchois, du Centre Tarn, du Cordais et Causse et des Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc, ainsi que du syndicat mixte Trifyl), les coopératives et négoce ont perduré, et l'opération a trouvé, grâce à cela, son équilibre.

En se basant sur le tonnage collecté sur notre territoire en 2022 soit 55 tonnes, la Fédération Départementale des CUMA du Tarn sollicite une contribution financière pour l'opération 2023 à hauteur de 3000 €.

En contrepartie, elle maintient son engagement à promouvoir notre soutien dans leurs différents supports de communication.

Après discussion, les membres du Bureau proposent de verser une aide financière de 800 € à la Fédération Départementale des CUMA du Tarn.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

- d'attribuer une contribution financière d'un montant de 800 € à la FD CUMA du Tarn,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 22 / 05 / 20 23
et publié ou notifié
le 22 / 05 / 20 23



RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/05/2023 081-200066553-20230320-DBC_2023_029A-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à 24 heures

Séance du 20 mars 2023
Délibération n°DBC_2023_028A

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 16
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 2
Votants : 18
- dont « pour » : 18
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 20 mars 2023 à 10 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 13 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LA SALVETAT SUR AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés : Marie CASARES par Daniel VIDAL, Anne-Lise SAUTEREL par Max ALLIES

Suppléés :

Excusés : Evelyne BOUSQUET, Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à 24 heures

Le comité social territorial réuni du 24 janvier 2023 a émis un avis favorable à la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial de 24 heures hebdomadaires laissé vacant suite à la création d'un poste à temps complet pour le bureau d'information touristique de Fraïsse Sur Agoût.

Il est proposé au bureau de supprimer ce poste vacant.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/05/2023 081-200066553-20230320-DBC_2023_028A-DE

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial de 24 heures hebdomadaires laissé vacant,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture

le 22 / 05 / 20 23

et publié ou notifié

le 22 / 05 / 20 23



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/05/2023 081-200086553-20230320-DBC_2023_028A-DE